

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 juin 2012

L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs

Déclaration du groupe de la CGT

Il y a un an, devant le CESE, les syndicats de cheminots témoignaient de leur volonté de ne pas s'en laisser compter sur l'ouverture à la concurrence des services régionaux des transports ferroviaires voyageurs. Aujourd'hui, notre assemblée s'apprête à adopter un avis qui devrait faire date par sa qualité et sa pertinence.

Le groupe CGT se félicite que l'avis indique que seul le gouvernement soit habilité à prendre, même à titre expérimental, la décision d'ouvrir à la concurrence le transport de voyageurs. Ni les organisations syndicales, ni l'ARF ne sont demandeuses, considérant que le règlement européen sur les Obligations de service public incitant à la libéralisation du secteur des transports n'implique pas la disparition du monopole ou des droits exclusifs pour les opérateurs historiques.

L'absence d'évaluation par l'Union européenne des premiers « paquets ferroviaires » renforce les craintes exprimées par la CGT d'autant que la privatisation ou l'ouverture à la concurrence des télécommunications, de la poste, des autoroutes, de l'eau, de l'énergie... ont détérioré la qualité des services rendus et les conditions de travail des salariés et n'ont pas permis de réduction tarifaire.

Les conséquences économiques, sociales et environnementales négatives de l'ouverture à la concurrence du fret, relevées dans l'avis, invitent à ne surtout pas commettre les mêmes erreurs !

Aussi, le CESE suggère-t-il un « chemin de réforme » priorisant la concertation avec les parties prenantes pour appréhender au mieux les questions controversées de la séparation entre gestionnaire du réseau et opérateurs ferroviaires, l'apurement de la dette qui plombe les capacités de développement du ferroviaire.

Il met en relief le caractère central tant pour les usagers que pour les personnels de la sécurité des circulations, qui dépend de la qualité des conditions de travail, de la coordination entre tous les intervenants, ainsi que de la transmission d'une véritable culture au sein de l'ensemble de la profession.

Il appelle à une évaluation en continu de l'expérimentation et n'hésite pas à évoquer la réversibilité du processus en privilégiant, dans ce cas, le reclassement en interne des agents concernés. Enfin, il privilégie la négociation sociale pour écarter les risques de remise en cause du modèle social des cheminots au seul motif de cette ouverture à la concurrence.

L'avis propose une méthode, un calendrier et un nombre limité d'expérimentations. Il confirme que l'ouverture à la concurrence du transport régional de voyageurs n'est pas de nature à résoudre les difficultés du ferroviaire. Il préconise l'introduction de

« clauses sociales » dans les appels d'offres des marchés publics pour lutter contre le dumping social et environnemental.

L'avis conjugue enjeux sociaux, économiques et environnementaux et a été construit en tenant compte des riches échanges. C'est pourquoi la CGT a voté l'avis.